



COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 OCTOBRE 2016**

Le Conseil Communal de Roche s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 26 octobre 2016 et a pris les décisions suivantes :

- **Préavis n° 05/16 relatif à l'arrêté d'imposition 2017.**

**Le préavis 05/16 est accepté à l'unanimité.**

- **Préavis n° 06/16 relatif au plafond d'endettement pour la législature 2016 – 2021.**

**Le préavis 06/16 est accepté à la majorité et 1 abstention.**

Pour le Conseil Communal de Roche

Le Président

La secrétaire

Art. 110 de la LEDP – La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité.

Chaque liste doit reproduire en tête l'objet de la décision tel qu'il est mentionné par l'affichage au pilier public.

Si la demande de référendum satisfait aux exigences ci-dessus, la Municipalité prend formellement acte de son dépôt, autorise la récolte des signatures, scelle la liste et informe le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum sont affichés au pilier public.

Art. 145 de la LC – Les décisions prises par le Conseil Communal peuvent faire l'objet d'un recours au Conseil d'Etat.

Affiché au pilier public, le 28 octobre 2016.



COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 OCTOBRE 2016**

Dans sa séance du mercredi 26 octobre 2016, le Conseil Communal de Roche a pris la décision suivante concernant :

**Préavis n° 05/16 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017**

**Vu** le préavis n° 05/16 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2017;

**Ouï** le rapport de la commission des finances;

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**Décide**

1. d'adopter l'arrêté d'imposition tel que présenté pour l'année 2017, avec notamment un taux communal de 68%, les ratifications légales étant réservées.

**Le préavis 05/16 est accepté à l'unanimité.**

Roche, le 27 octobre 2016

Pour le Conseil Communal de Roche

Le Président

La secrétaire



COMMUNE DE ROCHE  
Conseil Communal

**EXTRAIT DE PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 26 OCTOBRE 2016**

Dans sa séance du mercredi 26 octobre 2016, le Conseil Communal de Roche a pris la décision suivante concernant :

**Préavis n° 06/15 relatif au plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021**

- Vu** le préavis n° 06/16 relatif au plafond d'endettement pour la législature 2016 – 2021;
- Ouï** le rapport de la commission des finances;
- Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

**Décide**

1. De fixer le plafond d'endettement pour la législature 2016 – 2021 à CHF 13'000'000.00
2. De fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres engagements à CHF 7'600'000.00

**Le préavis 06/16 est accepté à la majorité et 1 abstention.**

Roche, le 29 octobre 2016

Pour le Conseil Communal de Roche

Le Président

La secrétaire